

Pere-noel.fr : un vaste reseau d'escrocs démantelé ! - 1/3

Tout le monde a certainement entendu parlé du site "Pere-noel.Fr". Tristement célèbre pour ses agissements malhonnêtes. Je vous dévoile absolument tout sur cette affaire. Lisez mon article, vous serez surpris.

Tout le monde a certainement entendu parlé du site « Pere-noel.Fr ». Tristement célèbre pour ses agissements malhonnêtes. Pour ceux qui ne se seraient pas au courant, Pere-noel.fr est un site de commerce électronique qui vend(ait) toute une série d'articles en ligne. Mais voilà, bon nombre de clients qui avaient commandé des articles n'ont jamais rien vu venir. Publicités mensongères, on ne vous envoyait pas ce que vous aviez commandé (quand vous aviez la chance de recevoir quelque chose). Pire, même les fournisseurs de Pere-noel.Fr n'étaient pas payés, sans oublier la poste. Enquête.

Pere-noel.fr : la société

L'actionnariat de la société est composé principalement par des israélites: Alexandre Fur (23,64%), Sébastien Steinmetz (19,84%), Sacha Rebek LLC (20,10%), Michel Cohen (4,10%), Bernard Sillam (5,00%), et 27,32% répartis entre une cinquantaine d'autres actionnaires.

Alexandre Fur : le cerveau

Parlons un peu d'Alexandre Fur. PDG de Pere-noel.fr et principal actionnaire. Polytechnicien, il a travaillé dans l'audit. Il s'est lancé dans la politique mais n'a pas fait long feu dans ce domaine là. Son expérience politique a été très brève. Aux élections législatives de 1997, 2e circonscription de Paris, il a réussi à réunir 14 voix, soit 0,02% au premier tour. Voilà ce qui s'appelle percer dans le monde politique ! Je signale aussi qu'il a été sanctionné par le Conseil constitutionnel en 1998. Qu'est-ce qu'il avait fait ce pauvre con ? Et bien ça en dira long sur ses agissements futurs : il n'avait pas retracé dans ses comptes de campagne, les recettes perçues et les dépenses engagées pour son élection. Je sais pas vous, mais moi, je sais pas pourquoi, je pense qu'il a tout mis dans sa poche (l'argent des sympathisants), et n'a rien investi dans sa campagne. Sanction ? Un an d'illégalité.

Cet énergumène créera sa société en 1999 ainsi que beaucoup d'autres. Pourquoi ? Eh bien en France chaque société a droit à trois noms de domaine (en .fr). Il en créa plusieurs dont il est détenteur à 99,9%. Autre avantage, si la société tombait en faillite, il pouvait récupérer les locaux à l'aide d'une autre société : la SCI Immobilière Pere-noel.

Sacha Rebek : un complice parmi d'autres dans cette machine à escroquerie

Parlons un peu de Sacha Rebek LLC, second gros actionnaire. Il s'agit d'une société domiciliée au Dakota du sud (paradis fiscal) avec un capital de 50 000 dollars. Elle est gérée par Grégoire Fur (tiens donc ! le frère de notre cher ami Alex Fur) et un certain Patrice Pierron. Faut aussi savoir que Sacha Rebek est actionnaire majoritaire de la SCI Immobilière Pere-noel. Encore plus surprenant, la société a été dissoute en 2001 pour ne pas avoir respecté les formalités prévues par la législation prévue. L'actionnaire majoritaire de la plupart des structures décrites n'a donc plus d'existence légale !

Mais encore

Petite anecdote en passant, un litige avec un transporteur a été réglé par Alexandre Fur par un chèque libellé

Pere-noel.fr : un vaste reseau d'escrocs démantelé ! - 2/3

en francs. Donc sans aucune valeur. Il se fout vraiment du monde ce con.

Autre anecdote : lors d'une interview, on avait demandé à Alexandre Fur quel était son site préféré. Il a répondu sans rire : Jackpot.fr. Mais à l'époque, personne ne savait qu'il était le détenteur de ce site. Il ne recule devant rien, sans aucun scrupules !

On récolte ce qu'on a semé

S'en suit alors des centaines de clients mécontents qui portent plainte. Des accusations pour publicité mensongère. Etc. La poste lui réclame 170 000 euros. Vous vous rendez compte ? Somme que cet escroc ne s'empressera jamais de payer, bien sur.

Mais la poste n'est pas la seule à réclamer des factures impayées. Il y a aussi Ebuyclub, Kelkoo, Webavantages, Netarget, et des dizaines d'autres.....

Je n'entrerai pas dans les détails, car ça deviendrait beaucoup trop long. Mais sachez que les sociétés d'Alexandre Fur sont semblables à des poupées russes. Plus on avance dans l'enquête, plus on est surpris qu'une autre poupée, toujours plus petite, soit à l'intérieur de la précédente. La plupart des sociétés ont acquis des noms de domaine sans rapport avec leur activité. Voici quelques-uns : France, ParisBourse, Mozart, Gaule, 14-juillet, an2000, Chine, Enchère, Magasin U, Champagne, mais aussi Impots, fisc, DGCCRF (ils voulaient même se faire passer pour le Fisc et la répression des fraudes, c'est le comble !!!!)

La société MPE (une autre !), dirigé par Alexandre Fur, encaisse une partie des commandes effectuées sur le site de charme rueduplaisir.com. Petit coquin, le business-sex aussi fait partie de ses activités.

Qu'en-est-il aujourd'hui ?

Voilà ce que j'ai trouvé sur cette affaire sur le site: lesarnaques.com

Quatre ans de prison, un mandat d'arrêt et 26.000 euros d'amende ont été requis jeudi par le parquet de Saint-Etienne contre Alexandre Fur, 34 ans, PDG de la société stéphanoise de vente en ligne Pere-noel.fr, en liquidation judiciaire. Accusé de "publicité mensongère" et "tromperie", "entrave à l'exercice de la profession d'inspecteur du travail" et "refus de communiquer des documents à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes", Alexandre Fur était absent au procès, car les services de police ne sont pas parvenus à le localiser pour lui remettre sa convocation devant le tribunal, a expliqué Francine Capéran, qui représentait le ministère public.

Un an de prison, un mandat d'arrêt et 3.000 euros d'amende ont été requis contre son frère Grégoire Fur, 38 ans. Le directeur financier de la société est poursuivi pour "entrave à l'exercice de la profession d'inspecteur du travail".

Le jugement a été mis en délibéré au 19 novembre.

L'ex-cybermarchand placé en liquidation judiciaire le 10 juin dernier avait un passif déclaré qui dépasserait désormais les 13 millions d'euros. Son PDG devait répondre jeudi de 1.270 plaintes d'internautes n'ayant par reçu les articles commandés dans les conditions prévues.

Un représentant de la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de la Loire a déclaré à la barre qu'il s'agissait d'un "dossier hors normes, de par le nombre de plaignants et la personnalité des dirigeants", qui avaient organisé une "véritable arnaque".

Quelques liens

Pere-noel.fr : un vaste reseau d'escrocs démantelé ! - 3/3

[Finance-journal du net](#)
[Lesarnaques.com](#)